



PROVINCE SUD
NOUVELLE CALÉDONIE

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

Service de la Prévention des
Pollutions et des Risques

Bureau de l'Environnement
Industriel

19 Avenue FOCH
BP 3718
98846 NOUMÉA CEDEX

N° 2011-30732/DENV

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le 26 JUIL 2011

*L'inspecteur des installations classées
s/é du directeur.*

Thom

à
Monsieur le directeur général
de l'ETFPA
BP 428
98845 Nouméa cedex

Objet : installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – visite
d'inspection de l'ouvrage de traitement des eaux usées de l'ETFPA à Nouville
Pièce jointe : compte-rendu de la visite du 1^{er} juin 2011

Monsieur le directeur général,

Veuillez trouver ci-joint le compte-rendu de l'inspection du 1^{er} juin dernier de la station
d'épuration de l'ETFPA à Nouville.

Tel qu'indiqué dans ce compte-rendu je demande que soit réalisée sans délai la remise
en état de la recirculation des boues.

L'inspection des installations classées demande également que soient réalisées, dans un
délai de 3 mois :

- la régularisation administrative par le dépôt d'un dossier de déclaration ;
- la mise en place d'un point d'eau ;
- la réalisation d'un bilan 24h et la transmission des résultats à l'inspection des
installations classées (un bilan 24h est constitué d'une analyse, sur un échantillon
moyen journalier, des paramètres pH, MES, DCO et DBO₅, ainsi que de la mesure du
débit sur la durée du prélèvement) ;
- la communication d'un calendrier de raccordement au réseau municipal avec la
précision des mesures prises pour la mise hors service de la station d'épuration.

Je vous invite à raccorder vos effluents sur le réseau municipal au plus vite, en
collaboration avec la mairie de Nouméa, afin de vous affranchir des contraintes d'entretien et
de maintenance de votre station d'épuration.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'expression de ma considération
distinguée.